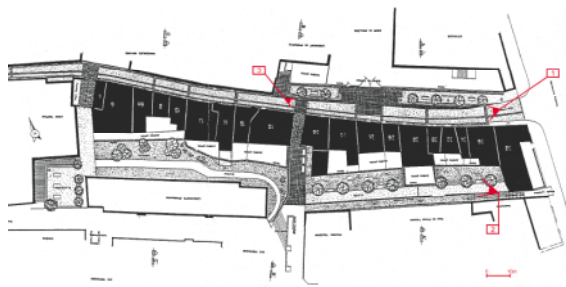


Réhabilitation de la rue Juvet à Chaumont

Société	ADDAR-PACT 52 et Ville de Chaumont (SEMECO 52)		
Responsable de la société	Michel BROYER, Directeur ADDAR-PACT 16, rue des Abbés Durand - 52007 CHAUMONT Tél. 03.25.03.17.22		
Présentateur	Michel BROYER, Directeur ADDAR-PACT		
Organismes décisionnaires	Jean-Claude DANIEL, Député-Maire de Chaumont		
Organismes gestionnaires Propriétaire du site	Ville de Chaumont et propriétaires bailleurs Ville de Chaumont et propriétaires bailleurs		
Description de l'action	Réhabilitation de la rue Juvet, vieille rue du centre historique de Chaumont classé ZPPAUP, avec création de 26 logements locatifs selon la procédure OPAH (1993-1998) et aménagement des espaces publics pour sa réinsertion dans l'opération globale de mise en valeur du quartier		
Equipe pluridisciplinaire	Nom	Qualité	Organisme
Mission d'étude et de conception	Christophe JACQUOT	Architecte DPLG	SEMECO 52
Opérateur	Thierry SIMON	Directeur	
Appui architectural	Olivier WEETS	Architecte des Bâtiments de France	ADDAR-PACT 52 CREFOP CAPEB 52
Conseil et assistance aux bailleurs privés	Jean-Louis MOUTON	Animateur de l'OPAH	
Formation des artisans	Philippe TOURTEBATTE	Formateur	
	Jean-Pierre VALETTE	Agent Technique	



Plan	1- vue générale de la rue Juvet
2 - Vue sur les jardins à l'arrière des immeubles	3 - Passage piéton au travers des immeubles



Qualité architecturale

Avec la conservation de leurs alignements, les façades des immeubles (1) ont été réhabilitées par les propriétaires à partir d'un nuancier de couleurs, imposé par la ville, en respectant les caractères architecturaux d'origine. Les voies ont été traitées avec un béton désactivé dont l'uniformité est rompue par des lignes de pavés récupérés suite aux terrassements effectués. Un mobilier urbain et un éclairage public appropriés se composent avec l'ensemble.

Qualité de la vie sociale

Les anciens jardins privés (2) situés à l'arrière des immeubles ont été recomposés et bordent une ruelle piétonnière existante, mais élargie, qui mène à une nouvelle placette. L'ensemble forme un élément de transition favorisant la rencontre entre les habitants du quartier neuf et ceux du centre-ville.

Respect de l'environnement

La réfection totale des réseaux, avec leur enfouissement, a été suivie de la mise en circulation piétonne de la rue (3) et du report du stationnement des véhicules sur le boulevard proche, entraînant l'abaissement des nuisances sonores.